

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RECTIFIE SUR LES DATES DE PERMANENCES

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération en date du 17 octobre 2019,

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique, durant trente-deux jours consécutifs, du mardi 12 novembre 2019 à partir de 9h au vendredi 13 décembre 2019 à 17h inclus sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme d'ORCIER.

Monsieur Denis CABRIERES a été désigné par le Président du tribunal administratif de Grenoble comme commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

Les pièces des dossiers, et des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie d'ORCIER aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les dossiers d'enquête publique seront également disponibles durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération à l'adresse suivante : <https://www.thononagglo.fr/> / à la rubrique Urbanisme (mise à jour régulière) et sur le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1542>

Conformément aux dispositions de l'article L 123-10 du Code de l'environnement, pour permettre la consultation dématérialisée des dossiers d'enquête publique, un poste informatique sera mis à la disposition du public à la Mairie d'ORCIER durant les heures d'ouverture indiquées ci-dessous et un registre dématérialisé sera disponible sur le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1542> afin qu'il puisse prendre connaissance sous format dématérialisé du dossier d'enquête publique et formuler ses observations.

Les observations, propositions pourront également être adressées au commissaire enquêteur :

- Par courrier, jusqu'au vendredi 13 décembre 2019 à 17h (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Mairie d'ORCIER – COMMISSAIRE ENQUETEUR – OBJET (Révision du PLU) – Place de la Mairie, 74550 ORCIER avec la mention [NE PAS OUVRIR]
- Par voie électronique, jusqu'au vendredi 13 décembre 2019 à 14 h à l'adresse suivante : mairie.orcier@wanadoo.fr en indiquant comme objet : « enquête publique – procédure de révision du PLU de la commune d'ORCIER »

Les observations émises par courriel seront consultables et accessibles sur le lien suivant <https://www.registre-dematerialise.fr/1542>.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie d'ORCIER pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le mardi 12 novembre 2019, à partir de 09h jusqu'à 12h
- Le mercredi 20 novembre 2019, à partir de 15h jusqu'à 18h
- Le samedi 23 novembre 2019, à partir de 09h jusqu'à 12h
- Le mardi 26 novembre 2019, à partir de 14h-17h
- Le jeudi 05 décembre 2019, à partir de 14h jusqu'à 17h
- Le vendredi 13 décembre 2019, à partir de 14h jusqu'à 17h

A l'issue de l'enquête, des copies des rapports et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie d'ORCIER pour y être tenues, sans délai dès leur réception, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Elles seront également publiées sur le site internet de la Communauté d'Agglomération à l'adresse suivante : <https://www.thononagglo.fr/> / à la rubrique Urbanisme et sur le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1542>.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Affiché le
Le Président de Thonon Agglomération